Service DUME
DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document Unique de Marché Européen

Type de procédure: Procédure concurrentielle avec négociation
Date: 08/10/2026
Id DUME: u3sovhfs
Id de la consultation: 3-947499
Libellé de la consultation: 2026_STCA_005
Lot(s) applicable(s):

- 4 - Sud-Ouest
- 3 - Sud-Est
- 1 - Nord-Ouest
- 2 - Nord-Est

Partie I : Informations concernant la procédure de passation et de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice

COPIE

Informations concernant la publication

Pour les procédures de passation de marché dans le cadre desquelles un appel à concurrence a été publié au Journal officiel de l'Union Européenne, les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par voie électronique pour autant que le service DUME électronique soit utilisé pour générer et remplir le DUME. Référence de l'avis pertinent publié au Journal officiel de l'Union européenne :

Si l'avis est envoyé au JOUE mais non publié, Indiquer le numéro d'identification temporaire donné par JOUE (TED) S numéro [], date [], page [] :

N° avis du JAL ou du BOAMP :

URL du JO : Journal officiel français

Si aucun appel d'offres n'est publié au Journal officiel, ou s'il n'est pas nécessaire d'en publier, l'autorité ou l'entité contractante doit identifier clairement la procédure de passation de marché (par exemple, la référence à une publication de niveau national)

Identité de l'acheteur

Nom officiel : **Syndicat des Eaux d'Ile de France - SEDIF**
Pays : **France**

Informations relatives à la procédure de passation de marché

Objet marché : PHASE CANDIDATURE - accord-cadre de matrise d'?uvre pour les travaux de renouvellement du rseau de distribution
Brève description : La prsente consultation a pour objet la ralisation de prestations de matrise d??uvre relative aux programmes de renouvellement de canalisations de distribution d?eau potable 2029, 2030, 2031 et 2032. Le Schma Directeur du SEDIF prvoit le remplacement de 220 kms de canalisations d?eau potable vtustes durant cette priode de quatre ans, soit 55 kms par an, 760 oprations susceptibles d?tre ralises sur

l?ensemble du territoire et du rseau du Syndicat des Eaux d?le-de-France (SEDIF) comprenant 134 communes (au 1er janvier 2026). Ces prestations doivent permettre au SEDIF de mener bien ses missions techniques d?autorit organisatrice et de matre d?ouvrage public, en qualit d?entit adjudicatrice. Les travaux portent sur le remplacement de canalisations de diamtre 50 300 mm, par le biais de techniques traditionnelles ou sans tranche, et sur le report ou la modernisation des branchements en prise sur la canalisation renouvele. Considrant la typologie des communes du SEDIF, ces travaux se drouleront principalement en zone urbaine dense.
Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (le cas échéant) : 2026_STCA_005

Partie II : Informations concernant l’opérateur économique

A. Informations concernant l’opérateur économique

Nom :
Numéro et rue :
Code postal :
Ville :
Pays :
Adresse internet :
Adresse électronique :
Téléphone :
Personne ou personnes de contact :
Numéro de TVA (le cas échéant) :

L’opérateur économique est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise ?
Réponse :

COPIE

S’il y a lieu, indiquez le ou les lots que l’opérateur économique souhaite soumettre à la procédure de passation de marché : **Réponse : Lot(s) 4, 2, 3, 1**

B. Informations relatives aux représentants de l’opérateur économique

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Numéro et rue :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Courriel :
Fonction/agissant en qualité de :
Forme juridique de l'opérateur économique/informations générales :

C. Informations relatives au recours aux capacités d’autres entités

D. Informations concernant les sous-traitants

Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché

A. Motifs liés à des condamnations pénales

Participation à une organisation criminelle

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour participation à une organisation criminelle ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Corruption

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour corruption ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Fraude

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour fraude ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif il y a moins de 5 ans pour travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ?	**Réponse :**
Date de la condamnation :	
Motif(s) de la condamnation :	
Personne(s) ayant été condamné(s) :	
Durée de la période d'exclusion et motifs :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

B. Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

Paiement d'impôts et taxes

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement ?	**Réponse :**
Pays ou état membre concerné :	
Montant concerné :	
Ce manquement aux obligations a-t-il été établi par d'autres moyens qu'une décision judiciaire ou administrative ?	**Réponse :**
Veuillez préciser les moyens utilisés :	
L'opérateur économique a-t-il rempli ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dus, y compris, le cas échéant, tout intérêt échu ou les éventuelles ?	**Réponse :**
Amendes ?	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	

Autorité :	

Paiement de cotisations de sécurité sociale

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement de cotisations de sécurité sociale, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement ?	**Réponse :**
Pays ou état membre concerné :	
Montant concerné :	
Ce manquement aux obligations a-t-il été établi par d'autres moyens qu'une décision judiciaire ou administrative ?	**Réponse :**
Veuillez préciser les moyens utilisés :	
L'opérateur économique a-t-il rempli ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dus, y compris, le cas échéant, tout intérêt échu ou les éventuelles ?	**Réponse :**
Amendes ?	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

C. Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle

COPIE

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit environnemental ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit social ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail

L'opérateur économique a-t-il, à sa connaissance, manqué à ses obligations dans le domaine du droit du travail ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Faillite

L'opérateur économique est-il en faillite personnelle ou fait-il l'objet d'une interdiction de gérer ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Insolvabilité

L'opérateur économique fait-il l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

Procédure de conciliation

L'opérateur économique a-t-il conclu une procédure de conciliation ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale

L'opérateur économique se trouve dans toute	**Réponse :**

situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ?	
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Biens administrés par un liquidateur

Les biens de l'opérateur économique sont-ils administrés par un liquidateur ou placés sous administration judiciaire ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

COPIE

État de cessation d'activités

L'opérateur économique se trouve-t-il en état de cessation d'activités ?	**Réponse :**
Veuillez préciser votre réponse :	
Indiquer les raisons autorisant néanmoins à remplir les obligations du contrat. Ces données ne sont pas nécessaires si l'exclusion d'opérateurs économiques est obligatoire en vertu de la législation nationale, sans possibilité de dérogation dans les cas où l'opérateur est malgré tout en mesure de remplir le contrat :	
Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Coupable d'une faute professionnelle grave

L'opérateur économique est-il coupable d'une faute	**Réponse :**

professionnelle grave ?	
Veuillez les décrire :	
Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence

L'opérateur économique a-t-il conclu des accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché

L'opérateur économique a-t-il connaissance d'un conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché ?	**Réponse :**
Veuillez préciser :	

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché

L'opérateur économique, ou une entreprise qui lui est liée, a-t-il/elle conseillé l'acheteur, ou été autrement associé(e) à la préparation de la procédure de passation de marché ?	**Réponse :**
Veuillez préciser :	

COPIE

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables

L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une résiliation d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec une entité adjudicatrice ou d'une concession antérieure, ou de dommages et intérêts ou d'une autre sanction comparable dans le cadre de ce marché ou de cette concession antérieur(e) ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Coupable de fausses déclarations, dissimulation d'informations, incapacité de présenter les documents requis et obtention d'informations confidentielles sur cette procédure

L'opérateur économique s'est-il trouvé dans l'une des situations suivantes : a. il s'est rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection ? b. il a caché ces informations ? c. il n'a pas été en mesure de présenter sans délai les documents justificatifs requis par l'acheteur ? d. il a entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel de l'acheteur, d'obtenir	**Réponse :**

des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation de marché, ni de fournir par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ?	

D. Motifs d’exclusion purement nationaux

Motifs d'exclusion purement nationaux

Les motifs d'exclusion purement nationaux qui sont précisés dans l'avis pertinent ou dans les documents de marché s'appliquent-ils ?	**Réponse :**
Veuillez les décrire :	

Les acheteurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations par internet ?	**Réponse :**
Adresse :	
Code :	
Autorité :	

Partie IV : Critères de sélection

Je déclare satisfaire à l'ensemble des critères de sélection souhaités par l'acheteur :	**Réponse :**

Partie V : Réduction du nombre de candidats qualifiés

COPIE